



LA VOIX

Paroisses de : SIBRET - MORHET CHENOEGNE

21^{ème} année



Secteur Pastoral de Vaux-sur-Sûre

Abbé Philippe MEYER, curé Place du Marché, 5 (V/S) [0493/83.48.76]	Abbé Roger DUNIA Remoiville, 8 (V/S) [0474/49.96.19]	Abbé Bernard LOZET Chaumont, 18 (V/S) [0475/73.62.52]
----------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------

Numéro 256
Février 2022



Année C
S. Luc



	LES SAMEDIS	LES DIMANCHES
Sem 01	18H00 Nives – 18H30 Assenois	09H30 Juseret – 11H00 Sibret et Rosières
Sem 02	18H00 Nives - 18H00 Morhet	09H30 Hompré – 11H00 Sibret et Vaux/Sûre
Sem 03	18H00 Nives – 18H30 Remichampagne	09H30 Lescheret – 11H00 Sibret et Bercheux
Sem 04	18H00 Nives - 18H00 Chenogne	09H30 Remoiville – 11H00 Sibret et Vaux/Sûre
Sem 05		



GARDONS NOS BONNES HABITUDES !

La prudence reste toujours de mise, car les virus ne sont pas encore vaincus.

EDITORIAL

Ne pas se laisser vaincre par le pessimisme et le découragement **Rencontre avec les jeunes, Cagliari (Sardaigne - Italie), dim. 22 sept. 2013**

La chose à ne pas faire est certainement de se laisser vaincre par le pessimisme et le découragement. Des chrétiens pessimistes, c'est affreux, ça. Vous les jeunes, vous ne pouvez pas et ne devez pas être sans espérance, l'espérance fait partie de votre être. Un jeune sans espérance n'est pas jeune, il a vieilli trop tôt ! L'espérance fait partie de votre jeunesse. Si vous n'avez pas d'espérance, pensez-y sérieusement, pensez-y sérieusement ... Un jeune sans joie et sans espérance c'est préoccupant, ce n'est pas un jeune. Et quand un jeune n'a pas de joie, quand un jeune ressent le manque de confiance dans la vie, quand il perd l'espérance, où va-t-il trouver un peu de tranquillité, un peu de paix ? Sans confiance, sans espérance, sans joie ? Vous le savez, ces marchands de mort, ceux qui vendent la mort, qui vous offrent une route pour quand vous êtes tristes, sans espérance, sans confiance, sans courage ! S'il vous plaît, ne vendez pas votre jeunesse à ceux qui vendent la mort ! Vous comprenez de quoi je suis en train de parler ! Vous le comprenez tous et toutes, ne la vendez pas !

Tous les mois, ce bulletin paroissial est imprimé et remis aux personnes (à remercier) qui ont la charge de la distribution à votre domicile aux environs du 21 - 23 du mois courant. Il est également disponible sur le site à partir du 23.

Jorge Mario BERGOGLIO
« Cette foi qui nous anime »
page 81(Pape François)

Paroisse de SIBRET

Dim. 06 février 22 (11h)

5^{ème} dimanche ordinaire de l'année C

Lectorat : Thomas **DUMONT**

- **M.an.** pour Armil GLAUDE et Marcelle ROBERT
- **M.ch.** pour Raymond GLAUDE et Claudy JACOB ; pour les défunts de la famille SCHMITZ-THILGES et Robert HENOUMONT ; pour les défunts familles FILBICHE-LOUIS et LOUIS-THOMAS ; pour la famille DESSET-LOUIS, Adrien DESSET et Marie-Henriette LOUIS, Amélie DESSET et Nicole CLEMENT
- **M.fondées** pour l'abbé J.B. Cordonnier ; pour la famille VISART de BOCARME ; pour la famille KIMUS-MALEMPRE ; pour l'abbé MATHIEU

Dim. 13 février 22 (11h)

6^{ème} dimanche ordinaire de l'année C

Lectorat : Myriam **LAMOLINE**

- **M.an.** pour Léon JACOB ; pour Léon PIERRET
- **M.ch.** pour Jean SCHROYENS et sa fille Nathalie ; pour Robert HAMER ; pour les défunts familles BOEUR-SABUS et SABUS-THOMAS, Albine THOMAS et Auguste SABUS
- **M.fondées** pour la famille MAILFAIT-BAUDOIN ; pour J.B. MEURISSE et ses parents ; pour les défunts de la famille MAHIN ; pour Zéphir LIEGEOIS ; pour J.F. COLLARD ; pour Berthe BECHET Vve J. PIERRE ; pour les défunts familles GIOT-PIRON et AUBRY-GIOT

Dim. 20 février 22 (11h)

7^{ème} dimanche ordinaire de l'année C

Lectorat : par l'organisation

➔ **Messe avec les enfants du catéchisme** (pas d'intentions particulières pour cette messe)

Dim. 27 février 22 (11h)

8^{ème} dimanche ordinaire de l'année C

Lectorat : André **DENGIS**

- **M.an.** pour Henri GROGNA et Madeleine ADAM ; pour Hector HENIN, Simone LECOMTE et Gérard HENIN, les défunts famille HENIN-LECOMTE, Anne-Marie ADAM, Albin COP, les défunts famille COP-ADAM
- **M.ch.** pour les défunts de la famille PEKUS-DOUCET ; pour les défunts de la famille PIERRE-WEYRICH ; pour les défunts des familles JACOB-GUIOT, GILLARD-HENNEAUX, GILLARD-HASTRAY, GILLARD-NOËL, Léon JACOB, Lucien GILLARD, Aimée, Jacques, Daniel et Philippe GILLARD, Charly SCHLOUNE, Jean DABE ; pour les défunts famille LONCHAY-VERBOIS
- **M.fondées** pour les défunts familles GIOT-PIRON et AUBRY-GIOT ; pour Auguste MALFAIT ; pour Maria PIERRET ; pour Françoise LIEGEOIS

Mar. 08 fév. 22 : SIBRET (17H30) Gr. PADRE PIO Adoration - chapelet – messe – vénération de la relique

Paroisse de Morhet

Mer. 02 février 22 (18h)

Présentation du Seigneur de l'année C

MESSE DES FAMILLES - Lectorat : par l'organisation

Bénédiction des cierges – Messe aux chandelles – Partage de crêpes

- **M.an.** pour Marcel LALOY ; pour Oliva TOUSSAINT ; pour Raymond PALIGOT ; pour Léon JACOB
- **M.ch** pour les familles JACOB-GUIOT, GILLARD-HENNEAUX, GILLARD-NOËL, Lucien, Jacques et Daniel GILLARD, les familles GILLARD-HASTRAY, DABE-LACHAPELLE, BELIN-LACHAPELLE, Robert et Jean DABE, Léon JACOB, Charly SCHLOUNE ; pour Willy LHOAS, Marie-Henriette SERVAIS, René CLOTUCHE, Mimie LHOAS, Benoît, Gaby et Léon LHOAS
- **M.fondées** pour Charles THIRY ; pour les défunts de la famille STOFFEN-BOCKOLTZ

Paroisse de Chenogne

- **M.an.** pour Ghislain COPINE et les défunts de la famille
- **M.ch.** pour Jules COLLARD, Ernestine FEIGL, Yvon COLLARD et les défunts de la famille ; pour les défunts des familles WILLOT-ZABUS et TABART-PIROTTE

Quelques annonces et informations générales

1. Préparation au baptême : mercredi 23 février 2022 s'inscrire au 0493.83.48.76

2. Neuvaine à Notre-Dame de Lourdes

- Vendredi 04 : CHENOGNE → 15h (Chemin de Croix pour les malades) 15h30 (Messe de la neuvaine)
- Mardi 08 : SIBRET → 17h30 (Adoration du St Sacrement) 17h45 (Prière avec Padre Pio pour les malades) 18h30 (Messe de la neuvaine)

(Pour les autres paroisses : s'en référer à Eglise Info – **Clôture de la neuvaine le vend. 11 à Rosières**)

3. Liste des LUNDIS de kermesses locales 2022 pour notre Secteur pastoral

02 MAI : Morhet-Gare	08 AOÛT : Rosières
16 MAI : Remichampagne	22 AOÛT : Vaux-sur-Sûre
06 JUIN : Assenois – Bercheux – Villeroux	26 SEPTEMBRE : Chaumont – Remoiville – Lescheret
13 JUIN : Morhet – Remience – Hompré	03 OCTOBRE : Grandru
20 JUIN : Jodenville – Sibret	10 OCTOBRE : Juseret
27 JUIN : Nives – Cobreville - Sûre	17 OCTOBRE : Chenogne

4. Le saviez-vous : La Sainte Bible est composée de **73 livres** dont **46** pour l'Ancien Testament et **27** livres pour le Nouveau Testament

5. Deux réflexions du Pape François

* *Tout être humain a droit à la vie, le droit d'avoir des rêves et de pouvoir trouver sa juste place dans notre « maison commune ». Toute personne a droit à un avenir.*

* *La famille est la cellule fondamentale de la société, le lieu où l'on apprend à vivre ensemble dans les différences et à appartenir aux autres.*

6. Calendrier du Caté : Sibret : dimanches 20/03 et 10/04 | Chenogne : dimanche 15/05 **MESSE DES FAMILLES** : dimanche 10 avril (09H30) SIBRET (Rameaux)

7. Notre site internet (Statistiques année 2021)

Nombre de visites mensuelles sur le site : www.lavoix.be

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
6537	8136	8774	6603	11982	8839	8101	7217	7688	7904	6135	7691	95607

Moyenne mensuelle 2021 : **1.434 visites pour notre Secteur pastoral**

Par **semaines** : 1.373 visites en 2020 (**247** nous concernent plus directement)

1.839 visites en 2021 (**331** soit une augmentation de **+/- 34 %**)

8. Tarif des messes dans le diocèse de Namur (applicable à partir du 1^{er} janv. 2020)

1) Funérailles et mariages (casuel)

	Mariages et funérailles	Dernier adieu (1) (Absoutes)	Autres services (2)
Célébrant	35,00 € (30 €)	20,00 € (20 €)	20,00 € (20 €)
Caisse paroissiale (3)	25,00 € (15 €)	1,50 € (0 €)	12,00 € (10 €)
Organiste	35,00 € (35 €)	14,00 € (14 €)	13,00 € (13 €)
Chantre	15,00 € (15 €)	7,00 € (7 €)	6,00 € (6 €)
Sacristain	15,00 € (15 €)	5,00 € (5 €)	4,00 € (4 €)
Acolyte	0,00 € (2,50 €)	0,00 € (1,50 €)	0,00 € (2 €)
Fabrique d'église	25,00 € (22,50 €)	12,50 € (12,50 €)	5,00 € (5 €)
Diocèse	50,00 € (25 €)	20,00 € (20 €)	20,00 € (20 €)
TOTAL	200,00 € (160 €) (4)	80,00 € (80€) (4)	80,00 € (80 €) (4)

(1) Les funérailles ayant lieu dans une autre paroisse

(2) Exemple : anniversaire, Te Deum

(3) Cette somme peut éventuellement être destinée à un assistant comme un prêtre concélébrant, ou un diacre, ou un laïc qui anime la veillée de prière, fait la levée du corps ou l'accompagne au cimetière.

(4) Les montants **entre parenthèses** étaient ceux pratiqués à partir du 1^{er} janvier 2015 (Revue diocésaine décembre 2014 page 424) Voir le bulletin paroissial n° 172 de février 2015.

2) Messes manuelles

° Messe lue (dite basse) ou chantée (dite haute) : **7 euros**

° Neuvaine (9 messes sans interruption) : **90 euros**

° Trentain (trente messes sans interruption) : **300 euros**

3) Messes de fondation

L'arrêté ministériel du 2 avril 2010 (M.B. du 23 avril 2010) modifie comme suit le tarif des services religieux fondés :

° messe lue : **13 €**, dont **7 €** pour le célébrant et **6 €** pour la fabrique d'église

° messe chantée : **25 €**, dont **7 €** pour le célébrant et **18 €** pour la fabrique d'église

4) Capital des fondations

Le capital **minimum** requis pour fonder une **messe lue (ou messe basse) à perpétuité** est fixé à **900 euros**. Pour une messe **chantée à perpétuité**, le capital **minimum** est de **1500 euros**.

*Le **CASUEL** est la somme demandée aux fidèles à l'occasion de célébrations et services particuliers, principalement les mariages et les funérailles.*

Dans le respect des règles de transparence prônées par la Charte de bonne gestion des biens d'église, le montant fixé pour ces célébrations doit être versé par virement bancaire sur le compte de la paroisse ; il ne peut en aucun cas être transmis de la main à la main (enveloppe) ou transiter par le compte d'une tierce personne, prêtre ou laïc ! Dès que le compte paroissial a été crédité, un reçu daté et signé par le trésorier précisant le montant et la célébration concernée est remis à la famille ; un double de ce document doit intégrer la comptabilité de la paroisse pour justifier la recette.

Selon la décision de l'évêque, ce montant sera réparti entre les intervenants dans des délais raisonnables (à tout le moins au cours de l'année civile). Cette répartition se fera par virement bancaire exclusivement.

Lorsqu'un des bénéficiaires désignés n'est pas présent à la célébration, sa part reste acquise pour la caisse paroissiale.

Lorsqu'il s'agit d'indigents, les mariages et funérailles sont célébrés gratuitement et la rémunération du personnel est à la charge de la paroisse.

Si la famille souhaite inviter les personnes présentes à poser un geste au profit d'une œuvre, elle lui est loisible de le préciser sur l'avis nécrologique ou le faire-part d'invitation, mais pas durant la célébration religieuse.

Le tarif des messes doit être affiché aux valves de chaque église de manière à garantir une information transparente sur le coût des célébrations.

Extrait de la Revue diocésaine (Octobre 2021 page 39)